



Relevé mensuel par projet et par phase de travaux

HORAIRE DE
RÉFÉRENCE (H/JOUR)TOTAL DU MOIS

DATE _____

Heures par projet et par phase reportez les totaux de la page 1

PROJET	1	2	3	4	5	6	7	AUTRE	TOTAL
TOTAL									

Phases de travaux

- 1 Avant-projet
- 2 Projet de l'ouvrage
- 3 Procédure de demande d'autorisation
- 4 Appels d'offres, adjudication
- 5 Projet d'exécution
- 6 Exécution de l'ouvrage
- 7 Mise en service, achèvement
- + Autre : vos propres phases ou le temps hors projet

Les sept phases de travaux proposées par RitmoApp, de l'avant-projet à la mise en service. Notez le numéro de la phase dans la colonne « Phase » de la page 1.

Absences du mois

TYPE	DATES	JOURS

Solde du mois

HEURES DUES	HEURES EFFECTUÉES	SOLDE ±

Solde = heures effectuées + absences comptées - heures dues.

Selon l'art. 73 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1, RS 822.111), le registre du temps de travail indique notamment les durées quotidienne et hebdomadaire du travail effectivement fourni, ses coordonnées temporelles et les pauses d'une demi-heure ou plus, et se conserve au moins cinq ans. Des régimes de renonciation ou d'enregistrement simplifié existent (art. 73a et 73b OLT 1). Ce modèle est une aide pratique, pas un conseil juridique.